

Sécurité sanitaire
Performance énergétique
Sécurité incendie

Expertise Ingénierie

Traitement des effluents industriels et des eaux de process



Formation CATEC®

(Certificat d'Aptitude
à Travailler en Espace Confiné)

Le dispositif CATEC® est une formation certificative délivrée à la suite d'un examen sur une installation sécurisée reproduisant les conditions d'un espace confiné. Ce certificat est valide 3 ans et doit faire l'objet d'un MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) passé ce délai.

UNE PLATEFORME PÉDAGOGIQUE ADAPTÉE

La Société des Eaux de Marseille s'est dotée en avril 2016 d'un espace d'entraînement et de certification permettant de dispenser la formation et l'examen au Certificat d'Aptitude au Travail en Espace Confiné. Son École des Métiers est un organisme de formation habilité par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) à délivrer ce certificat. Initialement destiné aux métiers de l'eau potable et de l'assainissement, le dispositif CATEC® permet aujourd'hui à toute entreprise de répondre à son obligation de formation sécurité lorsque ses collaborateurs interviennent en espace confiné.

DEUX GARANTIES

- L'École des Métiers dispose d'un bâtiment répondant aux conditions réelles d'une intervention en milieu confiné habilité par l'INRS et la CARSAT.
- Les personnes accueillies en formation "Surveillant" et "Intervenant" sont munies des équipements de sécurité imposés par les obligations liées aux interventions en espace confiné.

Le +

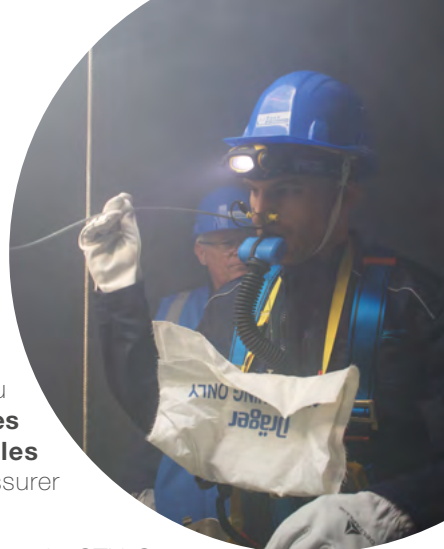
La Société des Eaux de Marseille met la sécurité de son personnel au premier rang de ses préoccupations.

Le dispositif CATEC®

La recommandation R447 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) adoptée le 25 juin 2009 par le CTN-C (Comité Technique National du Transport de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication) rappelle **les risques** liés aux interventions en espace confiné et **les mesures de prévention** à appliquer pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs.

La recommandation R472, adoptée également par le CTN-C depuis le 19 novembre 2012, met en œuvre le dispositif CATEC® qui est constitué d'une part d'un référentiel de compétences sur la base duquel la formation sera construite et dispensée, et d'autre part d'un dispositif répondant à la nécessité de qualifier les compétences acquises à l'occasion de la formation.

Durant les épreuves, les aptitudes et compétences à travailler en espace confiné des agents sont évaluées.



Un programme de formation théorique et pratique

La Société des Eaux de Marseille propose un programme de formation certifié d'une durée de **7 heures**, englobant l'**aspect théorique** via des exposés, des méthodes participatives, des vidéo-projections et des exercices ; **un examen pratique** via son espace d'entraînement et de certification pour la réalisation d'interventions en conditions réelles.

Les **objectifs** sont les suivants :

- Identifier un espace confiné.
- Détecter les risques propres aux espaces confinés dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.
- Maîtriser l'ensemble des équipements de sécurité collectifs et individuels.
- Maîtriser les procédures administratives et techniques préalables à toute intervention.
- Acquérir les compétences propres à la fonction de surveillant et d'intervenant suivant le référentiel CATEC®.
- Réaliser une intervention en espace confiné en toute sécurité.
- Surveiller la réalisation d'une intervention.

La Société des Eaux de Marseille propose également une journée de formation aux prérequis obligatoires imposés par le dispositif CATEC® :

- Pour les personnes **en formation "Surveillant"**, notions de balisage et d'utilisation des équipements de travail en hauteur, notions sur les appareils respiratoires d'évacuation et maîtrise de l'utilisation du détecteur de gaz.
- Pour les personnes **en formation "Intervenant"**, notions de balisage, maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur, utilisation du détecteur de gaz et des Équipements de Protection Individuelle (EPI), dont le masque autosauveteur.

Des formateurs certifiés

Les formateurs de la Société des Eaux de Marseille ont reçu une formation auprès de l'INRS. Ils sont aujourd'hui certifiés par cet organisme et habilités à dispenser la formation pour délivrer le CATEC®.

Contactez-nous dès maintenant
pour plus d'informations.

04 91 57 64 03
ou sur eauxdemarseille.fr



Chaque année :

- Environ 350 certificats
- Près de 30 000 heures de formation dispensées
- Plus de 500 stagiaires accueillis



Environ 35 000
travailleurs, tant
dans les entreprises
que dans les
collectivités locales,
sont concernés
par l'exploitation,
l'entretien, la
maintenance et le
développement des
ouvrages d'eau et
d'assainissement.



Retrouvez nous sur YouTube
Eaux de Marseille TV